

**ÉCHELLES DES NIVEAUX
DE COMPÉTENCE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, 2^e CYCLE

**Éthique
et culture religieuse**

Troisième édition
4^e et 5^e année du secondaire

**ÉCHELLES DES NIVEAUX
DE COMPÉTENCE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, 2^e CYCLE

Éthique et culture religieuse

Troisième édition
4^e et 5^e année du secondaire

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Les établissements d'enseignement sont autorisés à reproduire ce document, en totalité ou en partie. S'il est reproduit pour être vendu, le prix ne devra pas excéder le coût de reproduction.

Ce document est accessible dans Internet à l'adresse suivante :
[<http://www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/de/>].

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 09-00794
ISBN 978-2-550-57470-5 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-57471-2 (PDF)
Dépôt Légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

Table des matières

AVANT-PROPOS	4
PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION	5
DEUXIÈME PARTIE : LES ÉCHELLES EN ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE	9
4^e et 5^e année du secondaire	
Compétence 1 : Réfléchir sur des questions éthiques	10
Compétence 2 : Manifester une compréhension du phénomène religieux	12
Compétence 3 : Pratiquer le dialogue	14

Avant-propos

Les échelles des niveaux de compétence présentées dans ce document constituent les références officielles à partir desquelles les enseignants du 2^e cycle du secondaire doivent réaliser le bilan des apprentissages des élèves. La première partie de ce document a pour but de fournir des précisions sur la nature de cette instrumentation et sur son utilisation. Les échelles sont ensuite présentées dans la seconde partie.

Il est à noter que cette troisième édition présente les échelles de la 4^e et de la 5^e année du secondaire. Elle remplace donc les éditions antérieures des échelles des niveaux de compétence du 2^e cycle du secondaire publiées en 2007 et en 2008.

Première partie : Présentation

Présentation

Des références officielles pour tous les enseignants

Les échelles des niveaux de compétence s'inscrivent dans une perspective de reconnaissance des compétences. Leur utilisation est prescrite par le régime pédagogique pour situer le niveau de compétence atteint par les élèves à la fin de chacune des années du 2^e cycle du secondaire (article 30.1).

Un modèle uniforme dans toutes les disciplines

Afin de s'assurer que l'indication du niveau de compétence transmise à l'intérieur du bilan des apprentissages s'appuie sur des références claires et uniformes, les échelles des niveaux de compétence de toutes les disciplines ont été élaborées selon une même structure à cinq niveaux, tant au primaire qu'au secondaire.

Structure des échelles des niveaux de compétence

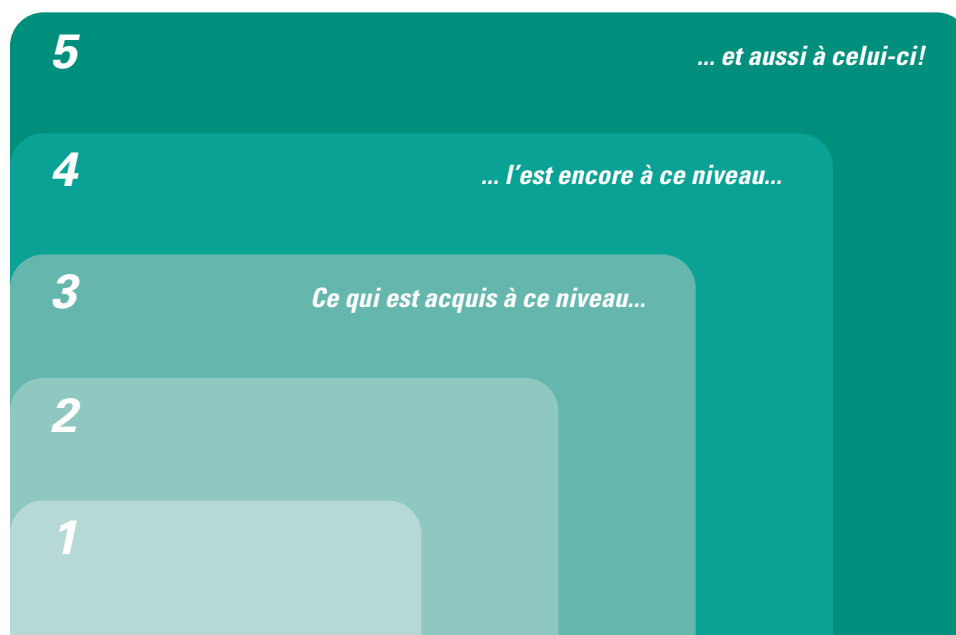
NIVEAU	JUGEMENT GLOBAL	MOBILISATION DES RESSOURCES*
5	COMPÉTENCE MARQUÉE	L'élève mobilise avec efficacité l'ensemble des ressources : il réalise les tâches de manière remarquable.
4	COMPÉTENCE ASSURÉE	L'élève mobilise l'ensemble des ressources : il réalise correctement les tâches.
3	COMPÉTENCE ACCEPTABLE	L'élève mobilise les principales ressources : il réalise l'essentiel des tâches.
2	COMPÉTENCE PEU DÉVELOPPÉE	L'élève mobilise certaines ressources lorsqu'il est guidé : il réalise les tâches avec difficulté.
1	COMPÉTENCE TRÈS PEU DÉVELOPPÉE	L'élève mobilise peu de ressources : il réalise partiellement les tâches ou les réalise avec une aide soutenue.

* Ressources : la rubrique *Contenu de formation* de chaque programme disciplinaire « renferme le répertoire des savoirs indispensables au développement et à l'exercice de la compétence. [...] Ce répertoire comporte des éléments relatifs aux notions et concepts, aux méthodes, aux stratégies, aux processus ou aux techniques de même qu'aux attitudes ». (Voir Programme de formation, chap. 4, p. 29.)

Le contenu des échelles est en concordance avec celui du Programme de formation, sans toutefois constituer une répétition de ce dernier. En effet, il ne s'agit pas de définir les objets d'apprentissage, mais plutôt de proposer des repères qui permettent de baliser le jugement qui doit être porté sur les compétences à la fin de chacune des années du 2^e cycle du secondaire.

Généralement, chaque niveau présente une description de manifestations concrètes jugées typiques des élèves qui l'ont atteint. Perçue dans sa globalité, cette description implique que des choix ont nécessairement été faits afin de ne retenir que certains aspects révélateurs de ce niveau de compétence. La fonction de cette description est donc de fournir une représentation générale du niveau de compétence et non de proposer une liste exhaustive d'éléments à vérifier. À ce titre, les descriptions des niveaux de compétence se présentent comme des paragraphes structurés et portent autant sur le processus ou les démarches adoptées par l'élève que sur les résultats auxquels il parvient.

Il est à noter que les niveaux ont un caractère inclusif. Ainsi, un aspect de la compétence qui est jugé acquis à un niveau donné l'est de manière implicite dans les descriptions des niveaux supérieurs.



Particularité du niveau 1

La diversité des manifestations possibles d'une compétence très peu développée rend difficile la description d'un portrait-type du niveau 1. En fait, le niveau 1 des échelles est attribué à l'élève n'ayant pas atteint le niveau 2. La description du niveau 1 est donc souvent brève et mentionne habituellement que l'élève a besoin d'une aide soutenue pour réaliser les tâches qui lui sont proposées.

Compétences transversales

Les descriptions qui présentent les échelles des niveaux de compétence tiennent compte des compétences transversales, car le développement de ces dernières est étroitement lié à celui des compétences disciplinaires. La présence d'éléments pouvant être associés aux compétences transversales, particulièrement aux niveaux supérieurs des échelles disciplinaires, montre l'importance qu'on leur accorde à l'égard de la réussite des élèves et accentue le fait que celles-ci doivent faire l'objet d'interventions planifiées.

Les caractéristiques des échelles du 2^e cycle du secondaire

Les échelles des niveaux de compétence du 2^e cycle du secondaire ont été conçues en continuité avec celles du 1^{er} cycle. Cependant, celles du 2^e cycle ont des caractéristiques qui leur sont propres, car un bilan des apprentissages doit être réalisé à la fin de chacune des années. Dans ce contexte, le Programme de formation présente des indications pour chaque compétence, à l'intérieur de la rubrique *Développement de la compétence*, ce qui permet de planifier l'apprentissage et l'évaluation pour chacune des années. L'introduction de chacune des échelles reprend les éléments de cette rubrique en insistant sur ceux qui ont une incidence sur la réalisation du bilan des apprentissages.

L'utilisation des échelles

Le bilan des apprentissages ne résulte pas d'un calcul arithmétique réalisé à partir des résultats enregistrés en cours de cycle, mais d'un jugement porté sur la compétence de l'élève, c'est-à-dire sur sa capacité à mobiliser et à utiliser efficacement les ressources prévues au Programme de formation (notions et concepts, méthodes, stratégies, processus, techniques, attitudes). L'analyse des observations recueillies permet de juger de la compétence de l'élève et de l'associer à l'un des niveaux de l'échelle. Rappelons qu'il s'agit d'un jugement global, les échelles n'étant pas conçues pour être utilisées de façon analytique : il faut donc éviter de faire une association point par point entre les traces consignées et chacun des énoncés d'un niveau.

En effet, comme les descriptions retenues dans les échelles sont relativement brèves, elles ne sauraient présenter tous les aspects dont il faut tenir compte pour porter un jugement sur une compétence donnée. Ainsi, différents outils d'évaluation (grilles d'appréciation, listes de vérification, etc.) sont nécessaires pour recueillir des informations plus spécifiques et plus complètes afin de donner une rétroaction à l'élève en cours d'apprentissage et pour fonder le jugement de l'enseignant. Puisque ce jugement doit s'appuyer sur des traces pertinentes et suffisantes qui témoignent du niveau de compétence atteint, il est nécessaire que ces traces soient consignées afin que les enseignants puissent s'y reporter au besoin.

Il serait important que les élèves qui risquent de ne pas dépasser les niveaux inférieurs de l'échelle (1 et 2) soient dépistés dès que possible afin qu'ils puissent bénéficier de mesures de soutien appropriées. Un diagnostic pédagogique et des propositions de mesures de soutien pourraient alors accompagner le bilan des apprentissages de ces élèves (par exemple, à l'intérieur d'un plan d'intervention).

Par souci de transparence, les enseignants sont invités à expliquer les échelles aux élèves et à leurs parents afin de s'assurer qu'ils comprennent les descriptions des niveaux de compétence et la manière dont ces échelles seront utilisées.

PRINCIPALES PRATIQUES À METTRE EN PLACE POUR RÉALISER LE BILAN DES APPRENTISSAGES

- Offrir aux élèves des occasions fréquentes et variées de développer et de démontrer leurs compétences.
- Présenter les échelles et leur fonction aux élèves et à leurs parents.
- Consigner en nombre suffisant des traces représentatives des apprentissages réalisés par les élèves.
- Associer globalement la compétence d'un élève à un des niveaux de l'échelle, sans faire une association point par point entre les observations consignées et chacun des énoncés d'un niveau.
- Communiquer, au besoin, des informations plus détaillées pour certains élèves, notamment ceux pour lesquels un plan d'intervention est établi.

Deuxième partie : Les échelles

Éthique et culture religieuse

À la fin de la 4^e et de la 5^e année du secondaire, l'enseignant réalise un bilan des apprentissages en situant sur l'échelle le niveau de compétence atteint par l'élève. Il s'assure d'avoir proposé à ce dernier des situations d'apprentissage et d'évaluation variées qui lui ont permis de démontrer sa compétence à réfléchir sur des questions éthiques, conformément aux exigences du Programme de formation.

De façon générale, le contexte pédagogique devrait faire en sorte que l'élève :

- analyse une situation d'un point de vue éthique;
- examine les valeurs et les normes d'une société en abordant les thèmes suivants : la tolérance, l'avenir de l'humanité, la justice et l'ambivalence de l'être humain;
- évalue la fiabilité des sources d'information consultées;
- utilise des stratégies appropriées et efficaces pour mener une réflexion éthique.

Les descriptions des niveaux de compétence étant identiques pour la 4^e et la 5^e année du secondaire, il est important de se référer aux caractéristiques suivantes pour faire en sorte que l'évaluation tienne compte de l'année du cycle.

En 4^e année du secondaire, les situations à privilégier doivent notamment permettre à l'élève :

- d'expliquer des enjeux éthiques en mentionnant quelques points de vue différents;
- d'expliquer le rôle et le sens de certains repères;
- d'examiner différents effets possibles des options et des actions envisagées.

En 5^e année du secondaire, les situations à privilégier doivent notamment permettre à l'élève :

- de réaliser une démarche de réflexion éthique rigoureuse :
 - analyser des enjeux éthiques en s'appuyant sur une diversité de points de vue,
 - expliquer le rôle et le sens de repères de différents ordres (culturel, moral, religieux, scientifique ou social),
 - justifier les effets des options et des actions envisagées, en fonction du vivre-ensemble;
- d'associer un enjeu éthique à différents contextes pertinents.

Réfléchir sur des questions éthiques

5

Compétence marquée

Démontre un jugement critique dans l'analyse de situations comportant un enjeu éthique. Compare la signification de certains repères dans différents contextes. Explique comment les pistes de solution envisagées favorisent le vivre-ensemble. Évalue sa démarche de réflexion éthique et propose des améliorations si nécessaire.

4

Compétence assurée

Explique la source des tensions ou des conflits de valeurs dans une situation. Met en parallèle plusieurs points de vue se rapportant à une même situation. Explique les principaux repères sur lesquels se fondent des points de vue. Associe des repères à différents contextes afin d'appuyer un point de vue. Examine les effets possibles des options et des actions sur lui, sur les autres et sur la vie en société.

3

Compétence acceptable

Démontre une compréhension des thèmes et des éléments de contenu abordés. Relève les éléments essentiels d'une situation. Formule des questions éthiques liées à une situation. Établit des liens entre des repères appuyant différents points de vue. Dégage les conséquences positives et négatives des options ou des actions suggérées. Propose des solutions favorisant le vivre-ensemble.

2

Compétence peu développée

Décrit quelques éléments d'une situation donnée. Fait ressortir quelques repères appuyant différents points de vue. Compare les situations présentées à d'autres situations similaires.

1

Compétence très peu développée

Identifie, avec de l'aide, des points de vue et des repères liés à une situation. Sélectionne, parmi des options ou des actions évoquées, celles qui favorisent le vivre-ensemble.

À la fin de la 4^e et de la 5^e année du secondaire, l'enseignant réalise un bilan des apprentissages en situant sur l'échelle le niveau de compétence atteint par l'élève. Il s'assure d'avoir proposé à ce dernier des situations d'apprentissage et d'évaluation variées qui lui ont permis de démontrer sa compétence à manifester une compréhension du phénomène religieux, conformément aux exigences du Programme de formation.

De façon générale, le contexte pédagogique devrait faire en sorte que l'élève :

- se familiarise avec différents éléments constitutifs d'une tradition religieuse, comme les événements marquants, les personnages fondateurs, les rites, les règles, les principaux symboles et les œuvres d'art;
- approfondisse des questions existentielles et y associe les éléments de réponse apportés par diverses traditions religieuses ou divers courants de pensée;
- aborde le phénomène religieux en mettant l'accent sur le patrimoine religieux de la société québécoise.

Les descriptions des niveaux de compétence étant identiques pour la 4^e et la 5^e année du secondaire, il est important de se référer aux caractéristiques suivantes pour faire en sorte que l'évaluation tienne compte de l'année du cycle.

En 4^e année du secondaire, les situations à privilégier doivent notamment permettre à l'élève :

- d'expliquer la signification et la fonction des expressions du religieux;
- d'établir des liens entre des expressions du religieux et des réalités sociales;
- de reconnaître les origines de diverses façons de penser, d'être ou d'agir dans la société.

En 5^e année du secondaire, les situations à privilégier doivent notamment permettre à l'élève :

- d'approfondir la signification et la fonction des expressions du religieux;
- de reconnaître l'interrelation entre différents éléments fondamentaux d'une même tradition religieuse;
- d'expliquer les effets des diverses façons de penser, d'être ou d'agir dans la société et de les associer avec les croyances ou les convictions d'individus et de groupes.

Manifester une compréhension du phénomène religieux

5

Compétence marquée

Fait ressortir les effets d'autres courants de pensée sur l'environnement social et culturel d'ici et d'ailleurs. Relève les origines de diverses façons de penser, d'être et d'agir dans la société. Expose les éléments fondamentaux d'une tradition religieuse en un tout cohérent. Utilise des moyens variés pour exprimer sa compréhension du phénomène religieux.

4

Compétence assurée

Explique la signification et la fonction du religieux dans la vie des individus et des groupes d'ici et d'ailleurs. Tient compte de la plupart des éléments fondamentaux d'une tradition religieuse au cours de l'analyse des expressions du religieux. Fait un retour sur sa démarche et sur ses apprentissages.

3

Compétence acceptable

Associe des éléments de l'environnement social et culturel à diverses expressions du religieux. Établit des liens entre des expressions du religieux de diverses traditions religieuses ou à l'intérieur d'une même tradition religieuse. Relève les effets de la diversité des façons de penser, d'être et d'agir dans la société. Mobilise les principaux éléments de contenu abordés.

2

Compétence peu développée

Décrit des expressions concrètes du religieux. Reconnaît diverses façons de penser, d'être et d'agir dans la société québécoise. Repère des expressions du religieux dans son environnement social et culturel.

1

Compétence très peu développée

Identifie des expressions du religieux dans une situation donnée. Fait des liens entre des façons de penser, d'être et d'agir et les traditions religieuses correspondantes.

ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE

Compétence 3 : Pratiquer le dialogue

À la fin de la 4^e et de la 5^e année du secondaire, l'enseignant réalise un bilan des apprentissages en situant sur l'échelle le niveau de compétence atteint par l'élève. Il s'assure d'avoir proposé à ce dernier des situations d'apprentissage et d'évaluation variées qui lui ont permis de démontrer sa compétence à pratiquer le dialogue, conformément aux exigences du Programme de formation.

De façon générale, le contexte pédagogique devrait faire en sorte que l'élève :

- utilise les diverses formes de dialogue : la conversation, la discussion, la narration, l'entrevue, le débat et la table ronde;
- interagisse avec les autres en respectant les conditions favorables au dialogue et en remédiant aux obstacles qui l'entravent;
- développe un point de vue en recourant à la description, à la comparaison, à l'explication, à la synthèse et à la justification;
- reconnaisse et interroge des types de jugements (de préférence, de prescription, de valeur, de réalité) et des raisonnements (induction, déduction, analogie, hypothèse).

Les descriptions des niveaux de compétence étant identiques pour la 4^e et la 5^e année du secondaire, il est important de se référer aux caractéristiques suivantes pour faire en sorte que l'évaluation tienne compte de l'année du cycle.

En 4^e année du secondaire, les situations à privilégier doivent notamment permettre à l'élève d'appliquer adéquatement la démarche suggérée par l'enseignant dans le traitement de l'objet du dialogue.

En 5^e année du secondaire, les situations à privilégier doivent notamment permettre à l'élève de prendre en charge le déroulement du dialogue en mobilisant ses propres ressources.

Pratiquer le dialogue

5

Compétence marquée

Traite l'objet du dialogue sous différents angles et en examine les aspects explicites et implicites. Détermine les moyens les plus efficaces pour interroger un point de vue. Démontre la cohérence et la fiabilité des sources d'information utilisées dans le développement d'un point de vue. Propose une diversité de ressources supplémentaires pour étayer un point de vue.

4

Compétence assurée

Anticipe des objections et des questions de clarification. Justifie un point de vue à l'aide du vocabulaire approprié, en s'appuyant sur des arguments pertinents et cohérents. Interroge les jugements émis afin de faire avancer le dialogue. Se réfère à une diversité de ressources pertinentes pour mieux comprendre l'objet du dialogue.

3

Compétence acceptable

Reconnaît des types de jugements. Utilise différentes formes de dialogue et interagit de manière à contribuer au bon fonctionnement du dialogue. Enrichit son point de vue à l'aide de celui de ses pairs. Explique en quoi son point de vue s'est modifié ou consolidé. Fait preuve de respect lorsqu'il entend ou lit un point de vue et qu'il exprime le sien.

2

Compétence peu développée

Élabore un point de vue simple en rapport avec l'objet du dialogue. Repère des arguments pertinents dans les points de vue énoncés. Respecte les idées émises lors des échanges.

1

Compétence très peu développée

Utilise quelques-unes des ressources mises à sa disposition pour s'approprier l'objet du dialogue. Reconnaît quelques manquements aux règles du dialogue.

